RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

90 BPM Brewing Co.
S.A.R.L. au capital de 10.000,00 Euros
Siège social : 3, rue des Murées
21121 AHUY
R.C.S : DIJON 888 947 520

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30/06/2025

Résolution n°6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7

L'Assemblée Générale décide d'étendre l'objet social à l'activité de restauration traditionnelle, à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°8

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 2 – Objet
La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- fabrication et achat de bières et de toute autre boisson, distribution et commerce de ces boissons, organisation d'évènements autour de l'activité ;
- l'activité de bar ;
- la restauration traditionnelle.

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[redacted]

2025